

Mode d'emploi

**AMÉNAGEMENTS FAVORABLES
À LA SANTÉ : PROMOUVOIR
UN ENVIRONNEMENT SAIN ET DURABLE**

PRENDRE EN COMPTE LES DÉTERMINANTS DE LA SANTÉ

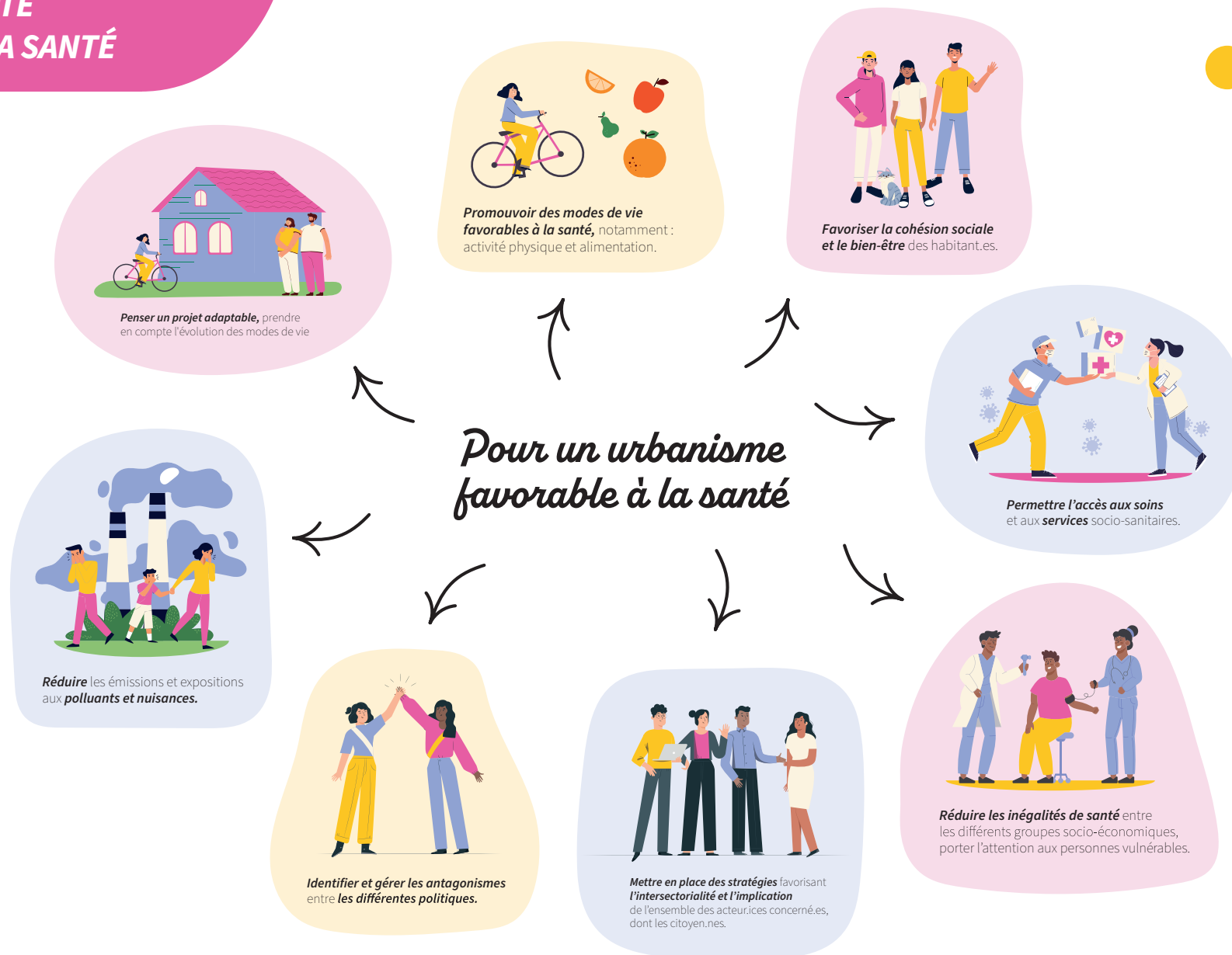
Les déterminants de santé constituent l'ensemble des facteurs biologiques, socio-économiques et environnementaux qui influent sur l'état de santé d'un individu ou d'une population.

À l'échelle de l'aménagement urbain, il s'agit par exemple de tenir compte de tous les facteurs, qu'ils soient positifs ou négatifs, influençant l'état de santé de la population.

Quels projets d'aménagements dans le cadre de l'urbanisme favorable à la santé ?

Le concept d'urbanisme favorable à la santé (UFS) vise à encourager des choix d'aménagement et d'urbanisme qui **minimisent l'exposition des populations à des facteurs de risque** tels que la pollution de l'air, les nuisances sonores, l'isolement social... et qui **maximisent leur exposition à des facteurs de protection et de promotion de la santé** comme la pratique de l'activité physique, l'accès aux soins ou aux espaces verts... Le tout dans une optique de réduction des inégalités sociales de santé.

Sources : A.Roué-LeGall et N. Lemaire, 2016



Quels liens entre aménagement urbain et santé des habitants ?

Il est aujourd'hui largement reconnu que **les choix de planification et d'aménagement du territoire influencent la santé, la qualité de vie et le bien-être des populations.**

Notre état de santé est déterminé à **près de 80 % par les déterminants sociaux, économiques et environnementaux et les modes de vie qui en découlent**, et seulement à 15 % par le système de soins, et 5 % par le patrimoine génétique.

25% FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX



État des milieux, expositions aux nuisances (sonores, olfactives, visuelles...), aux pollutions (de l'air, de l'eau, des sols), à des températures extrêmes. Qualité du cadre de vie : habitat, transports en commun, équipements collectifs et services, conditions de travail, proximité aux espaces de nature... De nombreux travaux ont démontré les liens entre la qualité du cadre de vie et la situation socio-économique des populations.

10% COMPORTEMENTS INDIVIDUELS



Habitudes de vie des individus comme les choix de mobilités, les habitudes alimentaires, les addictions, les pratiques sportives, la sédentarité...

45% FACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES



Accès à l'emploi et à l'éducation, accès à des revenus décents, accès à une alimentation saine, à la culture, aux loisirs, aux réseaux familiaux et communautaires...

Qu'est-ce qui détermine notre santé ?

5% PATRIMOINE GÉNÉTIQUE



Facteurs biologiques liés au sexe, à l'âge, à l'hérédité...

15% SYSTÈME DE SOINS



Accès et qualité de l'offre de soins (établissements et professionnels de santé, structures de prévention, institutions publiques...)

Sources : représentation de Lalonde / Synthèse des travaux de Barton et al., 2015 ; OMS, 2010 ; Cantoreggi N., et al. 2010, Pondération des déterminants de la santé en Suisse, Université de Genève ; LA County Département of Public Health, 2013: How Social and Economic Factors Affect Health

EN BRETAGNE, DÉJÀ DES CONCRÉTISATIONS

01 - AMÉNAGEMENT DES COURS D'ÉCOLES

◆ PAYS DE SAINT-MALO (ILLE-ET-VILAINE)

~ **Objectif de la démarche :**
Éviter la sédentarité des enfants.

Réaliser 30 minutes d'activité physique par jour permet de diminuer la mortalité précoce de 30 %.

~ **Comment :**
En favorisant la dépense d'énergie de l'enfant en le faisant courir, sauter et grimper.

~ **Modalités d'aménagement :**
Des installations ludiques, sportives et diversifiées peuvent être mises en place, telles que des jeux d'équilibre, des parcours avec poutres, filets, morceaux de bois, et labyrinthes, dans les cours d'écoles.

Il est également essentiel de créer un espace de détente réservé au repos et à la lecture, enrichi par une végétation

dense. Cet aménagement intègre des îlots de fraîcheur grâce à une végétalisation accrue ainsi qu'une déminéralisation des sols pour améliorer l'infiltration de l'eau.

La démarche a commencé par une réflexion de septembre à décembre avec le corps enseignant, les agents d'entretien et les enfants. De décembre à juin, les appels à projets sont lancés, puis entre juillet et août lors des vacances scolaires, les travaux ont pu être réalisés.

Ces aménagements peuvent permettre des projets pédagogiques en faisant classe dehors grâce à des amphithéâtres ou des ateliers d'observation d'insectes. Les retours montrent qu'il y a moins d'accidents, de blessures, de disputes et un développement d'un climat apaisé. La cour est pleinement utilisée par les enfants.



02 - ÎLOTS DE FRAÎCHEUR ET SENSIBILISATION AUX RISQUES DE POLLEN

◆ SAINT-JUVAT (CÔTES-D'ARMOR)

~ **Objectif de la démarche :**
Diminuer la chaleur en milieu urbain et réduire les risques allergiques aux pollens.

Passer de 5 à 30 arbres/ha permet de réduire de 3°C la température à la surface du sol. L'exposition aux pollens est un réel enjeu de santé publique : 20 % des enfants et 30 % des adultes sont concernés.

~ **Comment :**
Création d'îlots de fraîcheur et réflexion sur la végétalisation de ces îlots.

~ **Modalités d'aménagement :**
Mettre en place une plantation ciblée des lieux de pause et des trottoirs sur les axes très fréquentés par les modes doux.

En optimisant ainsi la « couverture » de l'espace public par le végétal, les processus de rafraîchissement nocturne de ces espaces sont facilités.

Dans le choix des végétaux, il convient d'éviter les espèces émettrices d'allergènes. Pour prévenir ce risque, l'association CAPT'AIR BRETAGNE intervient selon différents besoins :

- formation et développement de compétence sur les risques allergiques aux pollens et prévention sur la santé ;
- orientation du choix des essences favorables et avertissements sur les essences à risques ;
- sensibilisation à la population.

Pour réussir un aménagement favorable à la santé, engager une démarche citoyenne tout au long du processus est préférable pour impliquer les habitants et identifier leurs besoins.



03 - PLAN D'APAISEMENT

♥ VITRÉ (ILLE-ET-VILAINE)

~ **Objectif de la démarche :**
Permettre aux habitants de réinvestir leur quartier et favoriser la mobilité active.

La sédentarité est un problème de santé publique, c'est le quatrième facteur de risque de mortalité au monde (OMS). Remplacer l'automobile pour le vélo pour de courts déplacements quotidiens est associé à un gain de vie potentiel de 3 à 14 mois.

~ **Comment :**
Rediriger les trafics de transit (trajets qui traversent un quartier sans s'y arrêter) vers les grands axes de circulation.

~ **Modalités d'aménagement :**
Le plan de circulation d'une commune peut être adapté.
En effet, pour laisser plus de place aux piétons et aux cyclistes, il est nécessaire de modérer et d'alléger l'espace dédié aux voitures, notamment en abaissant

les limitations de vitesse (initiative portée par la campagne nationale «Ville apaisée, quartiers à vivre»).

Une fois redirigés, les habitants doivent s'approprier ce nouvel espace. Cela peut se traduire par la mise en place d'une rue piétonne, de trottoirs traversants, de bancs ou d'espaces publics végétalisés ou encore par la fermeture des rues des écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes, permettant d'améliorer la convivialité, la sécurité et la qualité de vie.

Pour éviter un changement de circulation trop rapide, il est conseillé de mettre en évidence les avantages du nouveau schéma de circulation par rapport à ses inconvénients. En intégrant le changement à des aménagements visibles, comme une nouvelle voie de bus ou une piste cyclable, il est possible de maintenir les restrictions de circulation une fois l'aménagement achevé.



04 - MOBILITÉS ACTIVES

♥ RENNES MÉTROPOLÉ (ILLE-ET-VILAINE)

~ **Objectif de la démarche :**
Donner envie aux citoyens de développer leur activité physique à travers la mobilité active.

La mobilité active incluant la marche et le vélo est associée à une diminution de 11 % des risques de maladies cardiovasculaires. Seulement 5 % des Français atteignent les recommandations OMS concernant l'activité physique.

~ **Comment :**
Apporter une nouvelle signalétique et des panneaux d'affichage de promotion de la santé. Accroître l'envie et la pratique des mobilités actives.

~ **Modalités d'aménagement :**
Installer une signalétique dans la commune ou la métropole, indiquant le temps de trajet et le kilométrage à vélo entre divers points stratégiques (exemple du Réseau express vélo de Rennes métropole).

Ces panneaux peuvent également afficher des informations sur le nombre de calories brûlées. L'installation de panneaux signalant la présence d'escalier couplé à une information sur la santé peut inciter la population à changer ses habitudes vers un déplacement actif.

Afin d'inciter les citoyens à développer une mobilité active, il faut entreprendre des aménagements en ce sens. Par exemple, des stationnements et des garages à vélos couverts facilitent la pratique du vélo.

Un des principaux facteurs encourageant l'utilisation du vélo est la sécurité des trajets. Pour rendre les infrastructures dédiées aux modes de transport actifs plus attractives, il est important de soigner les ambiances urbaines en améliorant l'esthétique, en intégrant des végétaux et en choisissant des matériaux appropriés.

QUAND INITIER UNE DÉMARCHE D'AMÉNAGEMENT FAVORABLE À LA SANTÉ ?

Lors de la révision des documents de planification ou des documents d'urbanisme, il est possible de s'informer auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) afin **d'intégrer des objectifs et des orientations en matière d'aménagements favorables à la santé.**

Lors de la phase pré-opérationnelle et la définition des premiers plans du projet, il est recommandé d'intégrer des directives en matière de santé en cohérence avec le projet d'aménagement. **Réaliser un diagnostic des besoins en santé peut permettre de se positionner sur les enjeux à traiter.**

En amont des projets d'aménagement, il **est possible de solliciter le Contrat Local de Santé (CLS) pour bénéficier d'une aide méthodologique.** Par exemple, le CLS du pays de Saint-Malo a proposé, dans le cadre de l'aménagement de cours d'école, une concertation avec des conférences sur l'urbanisme favorable à la santé et des ateliers concrets comme « la végétalisation des cours d'école », « l'intégration de la santé dans les documents de planification », « UFS dans ma commune : par où commencer ? ».

CLS : outil conjoint de l'ARS et d'une collectivité territoriale visant à réduire les inégalités de santé, avec un axe stratégique sur la prévention et la promotion de la santé environnementale.



QUELLES POSSIBILITÉS D'ACCOMPAGNEMENT DANS LES DÉMARCHES D'AMÉNAGEMENT ?

ACCOMPAGNEMENT ET FINANCEMENT DE PROJETS :

~ **Le Plan Régional Santé Environnement 4 inscrit des objectifs permettant de valoriser l'aménagement favorable à la santé.** Le PRSE peut permettre un accompagnement ou une participation financière après une étude des projets. Il finance de nouvelles actions et le renouvellement d'actions déjà engagées chaque année. Les projets peuvent être adressés à l'adresse suivante :

ars-bretagne-prse@ars.sante.fr

www.bretagne.prse.fr

~ **L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires propose des contrats de relance et de transition écologique,** d'une durée de six années, accompagnant tout au long des mandats dans la mise en œuvre des projets de territoire.

agence-cohesion-territoires.gouv.fr

~ **L'agence de l'eau Loire – Bretagne et la DREAL Bretagne portent le "Fonds vert",** une aide financière pour la végétalisation ou la rénovation de bâtiments publics.

www.ecologie.gouv.fr/fonds-vert

~ **Aides Territoires** répertorie les aides pour financer et accompagner des projets sur de nombreuses thématiques.

aides-territoires.beta.gouv.fr

GUIDE MÉTHODOLOGIQUE :

~ **L'ADEME fournit des aides méthodologiques via des guides, pour accompagner les idées d'aménagement.**

bibliothèque.ademe.fr

PARTAGE D'EXPÉRIENCES :

~ **BRUDED** (association de réseau de partage d'expériences entre collectivités dans tous les champs du développement durable) **accompagne les démarches d'aménagements.**

www.bruded.fr/bruded



Pour aller plus loin

SITES INTERNET :

[ARS Bretagne \(Urbanisme et aménagement du territoire favorables à la santé\)](#)

[Ministère de la santé et de l'Accès aux Soins](#)

[Territoire engagé pour un environnement, une santé : partage d'initiatives et d'outils développés dans les territoires](#)

[Outils de l'aménagement - Thématique santé. Cerema](#)

[Ville et Santé, la cohabitation idéale ? - Qu'est-ce qu'on fait ?](#)

GUIDES :

[Agir pour un urbanisme favorable à la santé, concepts & outils : Guide EHESP/DGS.](#)

ROUË-LE GALL Anne, LE GALL Judith, POTELON Jean-Luc et CUZIN Ysaline, 2014.

[Agir pour un urbanisme favorable à la santé : Outil d'aide à l'analyse des Plans locaux d'urbanisme au regard des enjeux de santé : Guide EHESP/DGS.](#)

LEMAIRE Nina, AUFFRAY Frédéric, LOYER Stéphanie, MORDELET Pauline

[Dépasser les idées préconçues entre santé et aménagement urbain : les clefs de l'urbanisme durable.](#)

ADEME, 2021.

[Le "Booster" de l'Urbanisme Favorable à la Santé : Cahier d'idées à explorer et déployer.](#)

ADEME, 2023.

[Guide méthodologique d'aide à la réalisation des diagnostics locaux santé environnement : Guide d'accompagnement des collectivités dans la prise en compte de la santé environnementale dans leurs démarches de planification.](#)

Observatoires régionaux de la santé, en partenariat avec les ARS et Régions Bretagne et Pays de La Loire 2023

[Guide d'information : Végétalisation en ville.](#)

Réseau national de surveillance aérobiologique, 2016.

[Végétaliser les cours d'école.](#)

Contrats Locaux de Santé et ARS Bretagne, 2024.

APPLICATION MOBILE :

[RecoSanté : Suivez les pollens, la qualité de l'air et la qualité de l'eau en temps réel dans votre ville.](#)